

**Séance publique du 18 décembre 2000**

**Délibération n° 2000-6044**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Genay

objet : **Acquisition d'un terrain situé impasse de la Roue et appartenant à Mme Brigitte Lupezza-Martin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 décembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon procède à l'acquisition, en vue de l'élargissement de l'impasse de la Roue à Genay, d'une parcelle de terrain nu de 91 mètres carrés, appartenant à madame Brigitte Lupezza-Martin en bordure "est" de ladite voie et cadastrée sous le numéro 395 de la section AD.

Aux termes du compromis qui est soumis au Conseil, l'intéressée accepterait de céder la parcelle en cause au prix de 5 000 F admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Les frais** liés à cette opération, estimés à 3000 F, seront financés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,